

RESEARCH ARTICLE

**Decret : Accords de financement BID pour
le PDRI-Dja (Cameroun)**

AUTHORS

Presidence de la Republique du Cameroun

2026/261 DU 30 JUIL 2026
DECRET N° _____

habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec la Banque Islamique de Développement (BID), trois (03) Accords de financement d'un montant total de 41,92 millions d'Euros, soit environ 27,4 milliards de francs CFA, pour la réalisation du Projet de Développement Rural Intégré du Dja (PDRI-Dja).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), trois (03) Accords de financement d'un montant total de 41,92 millions d'Euros, soit environ 27,4 milliards de francs CFA, pour la réalisation du Projet de Développement Rural Intégré du Dja (PDRI-Dja).

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 30 JUIL 2026

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

